

Matériels d'éclairage

Attention aux produits dangereux

Alerté ces derniers mois par ses homologues européens, le Syndicat de l'éclairage a constaté la présence sur le marché français d'appareils d'éclairage non conformes aux exigences essentielles de sécurité. Des maîtres d'œuvre ont par ailleurs demandé au syndicat d'intervenir suite à des débuts d'incendie survenus du fait de tels luminaires.

Réalisation de tests en laboratoire

Afin de disposer d'éléments objectifs, le Syndicat a fait tester par le laboratoire central des industries électriques dix-neuf luminaires professionnels. Les contrôles ont été réalisés sur la base des exigences de la Directive 73/23 (basse tension), reprises dans le décret 95-1081.

Les types de produits visés étaient les luminaires professionnels ou assimilés les plus courants : projecteurs halogènes (intérieur et extérieur), encastrés et spots halogènes très basse tension, encastrés de plafond pour lampes fluorescentes compactes, réglettes pour tubes fluorescents et luminaires fonctionnels d'entrée de gamme. Les tests ont porté sur le marquage, la fabrication, les indices de protection et de manière générale sur tout ce qui concerne le respect des normes en vigueur.

Des résultats édifiants

Sur 19 produits, 7 sont directement dangereux sur le plan de la sécurité électrique, 10 s'avèrent non conformes à la norme du fait de l'absence d'indication de précaution d'emploi ou de défaillances en cours d'usage.

Tous ces produits portaient le marquage CE, obligatoire pour pouvoir être mis en vente, mais aucun la marque européenne «ENEC», facultative, mais garantie de sécurité et de conformité pour les luminaires.

Mener une veille active

Lutter contre la présence sur le marché et dans les installations de ces matériels est de la responsabilité de tous les acteurs du marché : fabricants, distributeurs, installateurs, prescripteurs et maîtres d'ouvrage ; chaque représentant de la filière est invité à veiller à ne pas distribuer, prescrire, vendre ni installer des produits qui peuvent s'avérer dangereux pour le client final.

Le syndicat se tient donc à la disposition des entreprises et organisations professionnelles qui souhaitent s'associer à cette démarche de sensibilisation à la sécurité des produits.

Contact presse : Pierre-Yves MONLEAU

Tel : 01 45 05 72 78

E-mail : pymonleau@syndicat-eclairage.com

Syndicat de l'éclairage

17, rue de l'Amiral Hamelin - 75 783 Paris cedex 16

www.syndicat-eclairage.com

Le Syndicat de l'éclairage est une organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes, de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur, luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés.

Sur www.syndicat-eclairage.com : informations réglementaires et juridiques, annuaire des sociétés, documents de prescription téléchargeables sur la technologie des lampes et luminaires, la maîtrise de l'énergie, la maintenance, les garanties, les délais de paiement, etc.